

CPR Invest

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 189795

(la « Société »)

NOTICE AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 25 avril 2022

Les actionnaires de la Société sont par la présente informés des changements apportés au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), décidés par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») et décrits ci-dessous.

Pour tous les actionnaires, le Conseil d'Administration vous invite à vous reporter aux sections de la partie A) ci-dessous, relative à des changements applicables à l'ensemble de la Société et qui **n'ont pas d'impact sur votre investissement**, et qui seront effectifs au 29 avril 2022.

Pour les actionnaires de certains compartiments seulement, le Conseil d'Administration vous invite à vous reporter aux sections B) et C) ci-dessous afin de prendre connaissance de certains **changements qui, respectivement, ont un impact sur votre investissement** et seront effectifs au 25 mai 2022, **ou n'ont pas d'impact sur votre investissement** et seront effectifs au 29 avril 2022.

A) CHANGEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

Tous les changements décrits dans cette partie A) concernant l'ensemble des actionnaires de la Société et reflétés dans le Prospectus daté du 29 avril 2022, entreront en vigueur à cette date et n'auront pas d'impact sur votre investissement.

I. Modification relatives au Conseil d'Administration de la Société

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de refléter la démission de M. Bertrand Pujol de sa fonction de membre du conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de refléter le changement de fonction de M. Gilles Cutaya, en sa nouvelle qualité d'employé d'Amundi Asset Management, à la fonction de Responsable Marketing et Produits - Responsable Stratégie et Innovation.

II. Modification des sous-sections 4.8 « Disclosure Regulation and Taxonomy Regulation » et 4.9 « Overview of the Responsible Investment Policy »

Les sous-sections précitées du Prospectus ont été modifiées de manière non substantielle afin d'être en ligne avec la documentation commerciale préparée au sein du groupe de la Société et en lien avec le règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (« **Règlement Taxonomie** »).

III. Modification de la section 11.4 « Annual charges »

Dans un souci de clarté pour les investisseurs, le Conseil d'Administration a précisé au sein de la section précitée que toute sous-performance de plus de cinq ans ne sera plus prise en compte lors de la nouvelle période d'observation des performances et qu'à l'inverse, toute sous-performance générée au cours des 5 dernières années continuera d'être prise en compte dans le calcul des commissions de surperformance. Cette précision ne modifie pas le mécanisme de calcul de la commission de surperformance actuellement appliqué.

B) CHANGEMENTS CONCERNANT SEULEMENT CERTAINS COMPARTIMENTS ET AYANT UN D'IMPACT POUR LES ACTIONNAIRES CONCERNES

Tous les changements décrits dans cette partie B) concernant seulement certains compartiments et reflétés dans le Prospectus daté du 29 avril 2022, entreront en vigueur à cette date et auront un impact sur l'investissement des actionnaires concernés.

I. Suppression du plafonnement de la commission de surperformance

Dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA et le rallongement de la période d'observation, pour tous les compartiments appliquant le mécanisme de commission de surperformance, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le plafonnement de commission de surperformance de la classe d'actions concernée.

Les actionnaires des compartiments concernés en désaccord avec cette suppression, dans la mesure où leur investissement est concerné, peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 25 mai 2022.

II. (i) CPR Invest – Climate Action Euro ; (ii) CPR Invest – Climate Bonds Euro et (iii) CPR Invest – Climate Action

Le Conseil d'Administration a décidé de renforcer l'engagement contre le réchauffement climatique des compartiments (i) CPR Invest – Climate Action Euro ; (ii) CPR Invest – Climate Bonds Euro et (iii) CPR Invest – Climate Action, au-delà de l'objectif de diminution de leur intensité carbone, par la mise en place d'un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone résiduelle.

A ce titre et en vue de construire un portefeuille en ligne avec l'objectif de limiter la hausse des températures à +1,5°C tel que prévu par les Accords de Paris, la Société de Gestion a développé un processus de compensation de l'empreinte carbone du compartiment, décrit au sein de la nouvelle section 4.10 du Prospectus. Ce processus consiste en un calcul des émissions de carbone du compartiment ainsi qu'en l'utilisation de certificats VER (*Verified Emission Reduction*) conformes aux meilleurs standards de certification et qui compensent l'impact carbone du compartiment en émettant des crédits de carbone provenant de projets générant un impact positif sur la réduction des émissions de CO².

Ce mécanisme est décrit dans le Prospectus au sein d'une nouvelle section 4.10 « Carbon footprint offsetting » ainsi que dans la section « Investment Policy » des suppléments respectifs de ces trois compartiments.

Les actionnaires des compartiments (i) CPR Invest – Climate Action Euro ; (ii) CPR Invest – Climate Bonds Euro et (iii) CPR Invest – Climate Action en désaccord avec ces modifications affectant les compartiments dont ils détiennent des actions pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 25 mai 2022.

III. CPR Invest – Global Lifestyles

Le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la thématique du compartiment CPR Invest – Global Lifestyles en modifiant légèrement son objectif et sa politique d'investissement, de sorte à ce que ce dernier s'attache à surperformer l'indice en investissant dans des actions internationales « ***capturant les tendances de consommation à long terme induites par les changements démographiques, les changements sociétaux et la numérisation de l'économie*** » (précédemment : « *actions internationales impliquées dans la consommation liée à l'épanouissement et au bien-être de l'individu* »).

Le Conseil d'Administration a également décidé de préciser les indicateurs de performance clés liés à la stratégie de ce compartiment.

Les actionnaires du compartiment CPR Invest – Global Lifestyles en désaccord avec ces modifications pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, jusqu'au 25 mai 2022.

C) CHANGEMENTS CONCERNANT SEULEMENT CERTAINS COMPARTIMENTS ET N'AYANT PAS D'IMPACT POUR LES ACTIONNAIRES CONCERNES

Tous les changements décrits dans cette partie C) concernant seulement certains compartiments et reflétés dans le Prospectus daté du 29 avril 2022, entreront en vigueur à cette date et n'auront pas d'impact sur l'investissement des actionnaires concernés.

IV. CPR Invest – Gear World ESG

Le Conseil d'Administration a décidé de mettre à jour la politique d'investissement du compartiment CPR Invest – GEAR World ESG avec les derniers développements de la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les informations à fournir par les organismes de placements collectifs intégrant des approches ESG.

V. CPR Invest – Food for Generation

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier le *subscription and redemption settlement day* de la classe d'actions « I jp EUR – Acc » du compartiment au troisième jour ouvré après le jour de valorisation du compartiment.

VI. CPR Invest – Hydrogen

Le Conseil d'Administration a précisé au sein du supplément du compartiment, les codes ISIN des classes d'actions de ce dernier.

La version à jour du Prospectus datée au 29 avril 2022 est disponible au siège social de la Société et peut également être obtenue sans frais auprès de CPR Asset Management au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France ainsi que sur son site internet.

Pour toute question concernant ces changements nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre conseiller financier.

Les versions mises à jour du Prospectus et des DICIs (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) ainsi que les statuts de la Société et les derniers rapports annuels et semestriels de CPR Invest pourront être obtenus en français gratuitement sur le site internet de la Société de Gestion (www.cpr-am.com), auprès du service financier en Belgique assuré par CACEIS Belgium S.A. (Avenue du Port 86C, b320, B-1000 Bruxelles) et sur le site internet de Fundinfo (www.fundinfo.com).

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir. Le précompte mobilier en Belgique est de 30%.
La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») sera disponible sur le site internet www.fundinfo.com ou auprès du service financier en Belgique.

Le Conseil d'Administration